
Procédures de financement relatives aux dons ordinaires du FIDA

Cote du document: EB 2022/137/R.47

Point de l'ordre du jour: 22

Date: 24 novembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Documents de référence: Politique du FIDA sur les dons ordinaires ([EB 2021/132/R.3](#)), Engagements prioritaires pris au titre de FIDA12 à financer au moyen du programme de dons ordinaires ([EB 2021/134/R.13](#))

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note des présentes informations actualisées sur les procédures révisées de financement relatives aux dons ordinaires du FIDA.

Questions techniques:

Dominik Ziller

Vice-Président du FIDA
Bureau du Président et du Vice-Président
courriel: d.ziller@ifad.org

Edward Gallagher

Chef par intérim
Groupe assurance qualité
courriel: ed.gallagher@ifad.org

Procédures de financement relatives aux dons ordinaires du FIDA

I. Introduction

1. À sa cent trente-deuxième session, en avril 2021, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la nouvelle Politique sur les dons ordinaires¹. Celle-ci, entrée en vigueur en janvier 2022, a apporté plusieurs changements aux objectifs, aux mécanismes d'allocation, aux principes directeurs ainsi qu'à la gestion du programme de dons ordinaires. La politique de 2021 précisait que des procédures de mise en œuvre seraient élaborées et que celles-ci « prévoir[ai]ent, entre autres dispositions: des processus de conception et d'approbation simplifiés et adaptés aux situations, et des indications sur la mise en place des critères d'allocation des ressources dans le cadre du programme ».
2. Les procédures révisées de financement relatives aux dons ordinaires du FIDA ont été élaborées par un groupe de travail interdépartements coordonné par le Groupe assurance qualité, puis ont été approuvées par la direction. Dans le souci de réduire le volume des documents présentés au Conseil, la direction communiquera les procédures individuellement aux membres du Conseil qui en feront la demande.
3. Ces procédures de financement remplacent les procédures de financement au titre du programme de dons approuvées par le Comité exécutif de gestion le 19 décembre 2018. Elles s'appliquent à tous les dons financés sur les ressources propres du Fonds allouées au programme de dons ordinaires. Elles visent à fournir aux membres du personnel du FIDA participant à la conception et à la gestion des dons ordinaires un point de référence unique. Les procédures couvrent toutes les étapes du cycle des dons (conception, exécution et achèvement). Elles comprennent des modèles et des notes d'orientation actualisés, sous forme d'annexes. Ces dernières, très détaillées, ne figurent pas dans le présent document, mais peuvent être facilement obtenues sur demande.

II. Principales modifications

4. Les procédures de financement révisées mettent en œuvre les principes fondamentaux et les orientations stratégiques établis dans la politique. Elles prennent en considération: i) les cinq engagements prioritaires pris au titre de la reconstitution des ressources à financer au moyen du programme de dons ordinaires, approuvés par le Conseil d'administration en décembre 2021 (EB 2021/134/R.13); ii) les indications supplémentaires concernant la hiérarchisation des propositions et les liens avec les programmes et activités au niveau des pays fournies dans le premier rapport de situation sur la mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires du FIDA, soumis au Conseil pour examen en avril 2022 (EB 2022/135/R.22); iii) le mandat révisé du Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques (OSC) du FIDA. Les principaux changements introduits par les nouvelles procédures sont résumés dans les paragraphes ci-après.
5. **Une présentation simplifiée, avec une couverture détaillée des phases d'exécution et d'achèvement.** Les procédures de 2018 ne traitaient que brièvement les phases d'exécution et d'achèvement. En outre, les informations pertinentes étaient dispersées entre divers documents répartis dans différentes unités et divisions. Dans les nouvelles procédures, tous les aspects procéduraux sont rassemblés dans un document unique pour une gestion plus efficace du programme de dons ordinaires.

¹ EB 2021/132/R.3.

6. **Actualisation des documents de conception, de la fiche d'évaluation et du cadre de résultats de la politique.** La note conceptuelle du don, le document de conception du don et le document de conception de la contribution ont été actualisés pour tenir compte des principes fondamentaux de la Politique sur les dons ordinaires, de la théorie du changement du programme de dons ordinaires et des domaines prioritaires sélectionnés. Toutes les propositions de don seront examinées à l'aide d'une fiche d'évaluation spécifique. La fiche d'évaluation permettra de réaliser une évaluation comparative transparente et rigoureuse de tous les aspects relatifs aux propositions de don, notamment leur alignement sur les domaines prioritaires et leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques du programme de dons ordinaires, l'appropriation par le pays et l'accent mis sur l'appui apporté au niveau des pays, les effets de synergie et les articulations avec d'autres initiatives et programmes du FIDA, et la valeur ajoutée du financement sous forme de dons ordinaires. La fiche d'évaluation aidera donc l'OSC à déterminer les priorités en matière d'allocation des ressources, à différencier les cinq domaines prioritaires et à prêter davantage attention à l'appui apporté au niveau des pays conformément aux principes fondamentaux établis dans la politique. Des notes relatives à la qualité initiale seront attribuées aux étapes de l'intervention de l'OSC et de l'étude du dossier et seront communiquées dans le cadre de résultats de la politique et du rapport de situation annuel adressé au Conseil d'administration.
7. **Mécanismes visant à renforcer les articulations avec le portefeuille du FIDA et à démultiplier l'impact sur le terrain.** Dans le cadre d'un cycle de reconstitution donné, l'ensemble des ressources seront allouées à des activités axées sur la réalisation de l'objectif stratégique n° 1 de la politique sur les dons ordinaires (« démultiplier l'impact sur le terrain du programme de travail du FIDA, notamment en améliorant les capacités nationales afin de pérenniser les acquis obtenus »). Pour améliorer l'articulation avec les programmes de pays et les opérations du FIDA, les propositions de don axées sur un ou plusieurs pays devront démontrer que le don répond à une demande concrète recensée dans le programme d'options stratégiques pour le pays, ou la note de stratégie de pays, ou à des initiatives, opérations ou programmes pertinents prévus ou en cours dans les pays visés. Les propositions de don devront comprendre des éléments attestant clairement d'une collaboration avec les équipes de pays lors de la conception et prévoir des dispositifs de nature à garantir leur implication durant l'exécution. Les propositions de don devront comporter des stratégies réalistes, assorties de budgets et de moyens suffisants, en ce qui concerne la supervision et le financement de possibilités de mise en commun des connaissances avec les opérations du FIDA.
8. La répartition des ressources allouées ou engagées pour chaque objectif stratégique et chaque domaine prioritaire sera indiquée dans les notes de couverture de l'OSC, fera l'objet d'un suivi au moyen du cadre de résultats de la politique, et sera incluse dans le rapport de situation autonome présenté chaque année au Conseil d'administration. Ainsi, le Conseil d'administration et la direction pourront évaluer régulièrement si l'allocation des ressources au titre des dons est cohérente avec la politique, et déterminer en temps utile si des rectificatifs sont nécessaires.
9. **Sélection des bénéficiaires et vérifications préalables au stade de l'examen par le Comité.** Tous les bénéficiaires de dons devront être répertoriés et faire l'objet de vérifications préalables en amont de la présentation à l'OSC. Les bénéficiaires seront sélectionnés soit par voie de mise en concurrence (l'option standard) soit par voie de sélection directe (dans les circonstances prévues par la politique et sous réserve de l'approbation de la présidence de l'OSC). Cette procédure réduira les coûts de transaction pour l'équipe chargée de l'évaluation dans le cadre de la mise en concurrence, contribuera à accroître la

diversité des bénéficiaires de dons et permettra à l'OSC de prendre des décisions éclairées concernant l'entrée des projets dans la réserve.

10. **Cofinancement et contributions des bénéficiaires.** Le cofinancement mobilisé par le programme de dons ordinaires fera l'objet d'un suivi et de rapports réguliers dans le cadre de résultats de la politique. Des mécanismes sont en place pour déterminer l'ordre de priorité des propositions qui sont en mesure de mobiliser des cofinancements de partenaires externes et des contributions des bénéficiaires. Pour les bénéficiaires du secteur privé, la contribution doit être d'au moins 25% du montant du don du FIDA. Pour les autres bénéficiaires, il est recommandé que la contribution soit d'au moins 20% du montant du don du FIDA.
11. **Simplification des processus.** Un processus simplifié concernant la voie n° 2 a été introduit. La voie n° 2 est réservée à un petit nombre d'initiatives d'un haut niveau de priorité telles que celles qui soutiennent les processus mondiaux en matière d'élaboration des politiques sélectionnés par le Comité exécutif de gestion ou ceux qui contribuent aux engagements pris par les organismes ayant leur siège à Rome en faveur de comités ou d'initiatives spécifiques.
12. **Abandon des préaffectations en faveur des microdons.** Compte tenu de la rareté des ressources disponibles et conformément à la disposition de la politique selon laquelle toutes les propositions seront évaluées par voie de mise en concurrence pour déterminer dans quelle mesure elles correspondent aux critères de financement, les microdons ne pourront plus être alloués d'emblée par les départements. Toutes les propositions de don seront examinées par l'OSC.
13. **Bilan annuel du portefeuille.** Un bilan du portefeuille de dons ordinaires sera réalisé chaque année au premier trimestre. Cet examen portera sur la performance du portefeuille de dons évaluée à partir des rapports de situation sur les dons et d'autres documents pertinents ayant trait à l'achèvement et il systématisera les savoirs et les enseignements tirés de la conception et de l'examen des dons au cours de l'année écoulée.

III. Prochaines étapes

14. Les procédures de financement ont été achevées et publiées en novembre 2022. Des activités de sensibilisation et de formation seront organisées à l'intention du personnel du FIDA au siège et sur le terrain. Un appel à propositions sera lancé aux fins de la tenue, mi-décembre, d'une réunion de l'OSC sur les dons ordinaires. Par la suite, trois réunions de l'OSC ayant trait aux dons ordinaires sont prévues en 2023 (à titre indicatif, en février, juin et octobre).